

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2246 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2246 intitulé : Règlement concernant le droit de visite et d'inspection.

Ce règlement entre en vigueur le 12 mars 2019 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 12 mars 2019

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard